

COMMUNIQUÉ

Un tout nouveau site Web aide les parents à éviter les services de garde dangereux

Pour diffusion immédiate

Le 1^{er} octobre 2013

Un tout nouveau site Web destiné à aider les parents à s'y retrouver dans le « méli-mélo » des services de garde au Canada a été lancé aujourd'hui même. Les parents doivent être sur leurs gardes, surtout à la suite des nombreuses révélations faites dans les médias ces derniers mois sur les risques que posent les services de garde non réglementés. Le site Web « Trouver des services de garde de qualité » (<http://www.servicesdegardeequalite.ca>) informe les parents sur les éléments essentiels d'un service de garde de qualité.

« La confusion est totale! Comment savoir quel service de garde est réglementé, ce qui est légal, ce qui ne l'est pas, et quelle surveillance est réellement assurée par la réglementation? », déclare Martha Friendly, directrice de l'organisme Childcare Resource and Research Unit. « Les parents sont nombreux à ignorer que chaque province compte sa propre réglementation en matière de garde d'enfants et qu'elle assure la supervision de certains services de garde en milieu familial ou encore que les garderies à temps plein exploitées sans permis sont illégales », ajoute-t-elle.

Récemment, les médias ont attiré l'attention sur les difficultés que pose la recherche de services de garde de qualité, et sur leurs coûts, à la suite du décès de nombreux enfants et de situations dangereuses survenues dans des services de garde. Parmi les cas rapportés dans les médias, notons celui d'enfants laissés sans surveillance, celui d'une culture de cannabis dans une garderie et celui d'une mère ayant placé une annonce pour mettre en garde les autres parents contre un service de garde en particulier.

« Au Canada, les services de garde de qualité à prix abordables sont rares, et les parents sont tout seuls pour s'y retrouver », affirme Cindi Foreman, 2^e vice-présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. « Le site Web va aider les parents. Toutefois, informer la population ne peut en aucun cas remplacer la mise en place d'un véritable programme de garde d'enfants », ajoute-t-elle.

Le site Web, qui affiche en anglais et en français, fournit des renseignements sur la garde d'enfants dans chaque province et territoire du pays. Il décrit les règles essentielles, indique quels services de garde sont tenus d'être réglementés et met à la disposition des parents un aide-mémoire détaillé dont ils peuvent se servir lorsqu'ils visitent un service de garde. Le site Web compte aussi une [vidéo](#) de 20 minutes qui présente, en contexte, toutes les caractéristiques d'un service de garde de qualité. Le site Web et la vidéo sont une production de l'organisme Childcare Resource and Research Unit et du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Martha Friendly : directrice de l'organisme Childcare Resource and Research Unit

Site web : www.childcarecanada.org; courriel : mfriendly@childcarecanada.org; tél. : 416-562-7579

ou

Cindi Foreman, 2^e vice-présidente nationale du STTP

Site web : www.sttp.ca; courriel : cforeman@cupw-sttp.org; tél. : 613-236-7238 / 613.294.7645